



Crise des banlieues et fracture sociale, la Région au cœur de l'action

Jean-Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes, revient sur les enjeux du « mieux vivre ensemble » en Rhône-Alpes et l'importance d'une action soutenue en matière de politique de la ville. Il précise également les conditions et les modalités de l'engagement du conseil régional.

LA COHÉSION SOCIALE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Notre temps est marqué par une fracture entre des citoyens désireux d'insertion sociale et professionnelle et un État qui délivre surtout des messages d'exclusion et de répression. Sous couvert d'égalité, notre société secrète de plus en plus des situations d'exclusion sociale, économique et citoyenne. Rhône-Alpes n'échappe pas à ces tendances générales. Mais notre Région possède aussi **une expérience solide de la politique de la ville** depuis plus de vingt-cinq ans. **Des réseaux structurés** se sont constitués, des actions concrètes ont été menées dans les quartiers. **Une culture commune** s'est créée.

Pour enrayer le « mal emploi » et le « mal logement », la politique de la ville exige du souffle et de la persévérance. Elle passe par un travail de fond, dont toutes les composantes manifestent l'affirmation du « vivre ensemble », pour retisser les liens défaits et requalifier ce qui a été dégradé. Il n'existe pas de réponse clés en main aux problèmes de la ségrégation urbaine et sociale. Mais quelle meilleure dimension que celle du terrain ? Quelle meilleure unité que celle de la collectivité ? Et surtout, quelle meilleure efficacité que celle de la proximité ?

Notre collectivité se doit d'apporter sa contribution à la lutte contre les exclusions. Si la cohésion sociale est d'abord une responsabilité relevant de l'État, **toutes les collectivités territoriales sont concernées** à travers leurs politiques publiques. Notre Région se positionne d'abord comme un catalyseur d'énergies, en lien avec ses partenaires institutionnels, socioprofessionnels et associatifs. Elle peut avoir le double rôle de moteur et d'animateur, suscitant ou encourageant des initiatives, orchestrant leur déploiement à l'échelle de Rhône-Alpes. Elle veut mobiliser davantage autour **de quatre axes complémentaires** : poursuivre l'effort de formation pour tous, favoriser un meilleur accès à l'emploi, lutter contre les discriminations, cultiver le « vivre ensemble ».

Les événements de novembre 2005 ont souligné combien les quartiers ne pouvaient être les territoires oubliés de notre République. Ils ont mis en lumière l'impérieuse nécessité de donner un coup d'accélérateur à la politique de la ville.

UN ENGAGEMENT FORT DE LA RÉGION

Dès 2004, j'avais demandé au conseil régional de doubler – en la portant à 110 millions d'euros – la participation régionale à l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru), qui était trop faible par rapport aux enjeux pour les quartiers concernés de Rhône-Alpes, où résident près de 12 % de la population de notre région.

La nouvelle convention Région-Anru, que j'ai signée le 7 décembre 2006, va nous permettre d'étendre nos interventions. Elle portera l'engagement régional à plus de 200 millions d'euros pour la période d'ici à 2013. Nous conditionnerons également nos aides au respect d'exigences inscrites dans une charte de relogement en faveur des locataires, à la prise en compte de l'insertion par l'économie et à la qualité environnementale dans le bâti et les aménagements, mais aussi à la participation des habitants. À ce titre, nous voulons soutenir les initiatives et les projets participatifs qui nous seront proposés, pour renforcer le lien social et la citoyenneté dans les quartiers.

La bonne gouvernance s'applique aux projets participatifs, mais aussi à toutes les collectivités.

Nous avons décidé de conditionner nos interventions, dans le cadre de nos politiques territoriales en faveur des communes, au respect des obligations figurant dans la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) avec le principe des 20 % de logements sociaux dans chaque commune. Il est indispensable de réaffirmer cet objectif de mixité sociale, d'inciter les maires à privilégier l'intérêt général sur les égoïsmes locaux et à entreprendre l'effort de rattrapage quand il s'impose pour accueillir dans leurs communes des personnes défavorisées.

Si la loi ne peut, à elle seule, remédier au « mal logement », elle invite à s'inscrire dans un véritable choix de société. Notre Région doit inciter chacun à faire l'effort nécessaire. C'est pourquoi nous présenterons, à une prochaine Assemblée plénière, **les conditions du partenariat contractuel avec les agglomérations et les communes**, pour prendre le relais des contrats de ville, en relation avec les acteurs locaux et en fonction des engagements de l'État. ■

Jean-Jack QUEYRANNE